



Admissibilité aux programmes de soins de santé - Groupes de clients admissibles

Autorité compétente : Directeur général, Politique et recherche

Date d'entrée en vigueur : 1 avril 2019

Numéro du document : 1020

[Anciens combattants alliés](#)

[Anciens Combattants ayant servi au Canada](#)

[Civils](#)

[Pensionnés civils](#)

[Bénéficiaires d'une indemnité de captivité](#)

[Droit à une indemnité d'invalidité ou à une indemnité pour douleur et souffrance \(services dans la force régulière et la force de réserve\)](#)

[Droit à une indemnité d'invalidité ou à une indemnité pour douleur et souffrance pour service spécial](#)

[Pensionnés à la suite d'un accident d'aviation](#)

[Civils au revenu admissible](#)

[Civils au revenu admissible ayant servi outremer](#)

[Anciens combattants au revenu admissible](#)

Anciens combattants pensionnés et pensionnés civils souffrant d'une déficience moyenne

Pensionnés du service militaire

Pensionnés titulaires d'une attribution spéciale (Terre Neuve)

Civils ayant servi outremer

Anciens combattants ayant servi outremer

Principaux dispensateurs de soins

Prisonniers de guerre

Gendarmerie royale du Canada

Pensionnés de la croixrouge

Clients souffrant d'une déficience grave

Pensionnés du service spécial

Survivants

Anciens Combattants pensionnés